

Plan de lutte contre L'intimidation et La violence à l'école (Protocole d'intervention)

2017-2018



École Dubois





Introduction

Document adapté par les directions des écoles du centre-ville de Saint-Jérôme.

Le présent protocole a été conçu à partir des documents suivants :

- *Loi sur l'instruction publique (L.I.P.), 1^{er} septembre 2012*
- *Élaboration d'un protocole de prévention et d'intervention concernant l'intimidation* (document réalisé par la table des agents de soutien locaux du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école de la région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches), 21 février 2012
- *Document de travail pour soutenir l'intervention du personnel scolaire dans la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école*, plan d'action pour prévenir et traiter la violence, Ministère de l'éducation du Loisir et du Sport 2012
- Document élaboré par Isabelle Dagneau, coordonnatrice aux services éducatifs de la Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC)



*Ça Vaut le C♥up
d'agir ensemble !!!*

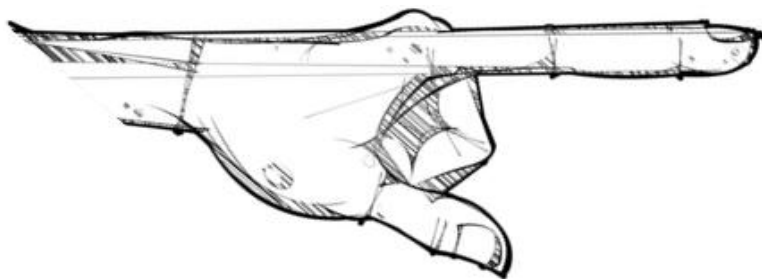




Table des matières



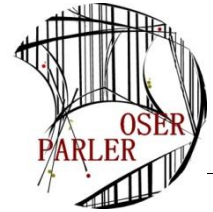
Introduction

Table des matières

Portrait de situation	page 4
<i>Facteurs de protection</i>	page 5
Axe 1	page 5
Axe 2	Page 5
Axe 3	page 6
Axe 4	page 7
Axe 5-6-7	page 8
Axe 8-9-10	page 9
Axe 11	page 10
Facteur de risque	page 10
Notre engagement	page 11
Aide mémoire pour comprendre et se comprendre	page 12
Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit	page 15
Démarche et suivi- séquence d'intervention-	page 16
Les 3 niveaux d'intervention	page 17
Demande & suivi –séquence d'intervention élève qui commet un acte de violence ou d'intimidation	page 18
<i>Signalement quoi faire : Élève</i>	page 20
<i>Aide-mémoire pour les élèves victimes et témoins</i>	page 21
Billet de signalement élève	page 22
Signalement – Quoi faire? / Personnel de l'école	page 23
Stopper la violence en 5 étapes	page 24
Aide-mémoire pour le personnel de l'école témoin :	page 25
Fiche de signalement pour le personnel de l'école	page 26
Signalement - Suivi – Quoi faire? / Parents d'un élève victime, témoin ou auteur	page 28
Aide-mémoire pour les parents d'un élève victime	page 30
Fiche de signalement pour les parents	page 31
Fiche de transmission d'une plainte au directeur général	page 34
Comportements proscrits et sanctions	page 35



Portrait de situation



L'école Dubois est située au centre-ville de St-Jérôme et accueille environ 400 élèves. Elle compte 19 groupes du préscolaire à la 6^e année. Composée d'un personnel stable et expérimenté, elle bénéficie de services complémentaires qui viennent en appui aux élèves et au personnel de l'école.

Dans le cadre du projet de loi 56, un plan de lutte contre la violence et l'intimidation a été élaboré par un comité. Celui-ci est composé d'enseignants (un représentant par cycle), de la responsable du service de garde, de la technicienne en éducation spécialisée et de la direction.

Dans un premier temps, un sondage a été complété par les élèves et le personnel de l'école. Une analyse des résultats a été effectuée par le comité et des priorités ont été ciblées. Le sondage a permis de conclure qu'un sentiment de sécurité est partagé par les élèves et le personnel. De plus, l'accessibilité au personnel est notée comme un facteur de protection.

Depuis maintenant plus de 10 ans, le programme *Vers le Pacifique* est appliqué et enseigné aux élèves. Des médiateurs sont formés tous les ans et sont présents sur la cour lors des entrées, aux récréations et au dîner. Un système d'encadrement est en place depuis plusieurs années et l'ensemble du personnel y adhère et l'applique.



Facteurs de protection



Ecole Dubois

Axe 1 :
Stabilité de l'équipe
d'enseignants et leur
ancienneté

L'école Dubois est composée d'un personnel stable et expérimenté. Elle bénéficie de services complémentaires qui viennent en appui aux élèves, au personnel enseignant et au service de garde.

Axe 2 :
Mesures de sécurité

- plan de surveillance pour les entrées, récréations, dîners, sorties, déplacements et autobus.
- Plan de gestion de crise (filet de sécurité) établi
- Répartition des surveillants sur les trois plateaux utilisés lors des récréations et des dîners
- Surveillance en rotation des cages d'escaliers
- Accompagnement des groupes par les enseignants dans les déplacements
- Formation offerte au personnel par l'organisme Espace Laurentides sur la prévention de la violence et l'intimidation (hiver 2013)
- Contrôle des accès aux visiteurs (portes verrouillées, système de caméra à l'entrée principale et au service de garde, vigilance du personnel et rappels dans le journal de l'école)
- Port de dossards par les surveillants sur la cour à l'heure du dîner et aux récréations
- Plan de mesures d'urgence à jour



Axe 3 :
Pratiques éducatives

3.1 Climat relationnel entre les élèves

- Formation annuelle de médiateurs
- Présence des médiateurs sur la cour et lors des entrées des élèves
- Enseignement du programme Vers le Pacifique
- Animation d'ateliers d'estime de soi à différents niveaux par l'avsec
- Animation d'ateliers sur la prévention avec des policiers éducateurs
- Programme de tutorat en lecture

3.2 Climat relationnel entre les élèves et le personnel

- Formation offerte aux enseignants et aux TES sur le lien d'attachement (février 2013)
- Cohérence dans l'application du code de vie
- Participation des élèves à l'élaboration des règles de vie de la classe
- Utilisation du vouvoiement par les élèves et le personnel
- Accessibilité au service TES

3.3 Climat relationnel entre les membres du personnel scolaire

- Climat d'entraide et de collaboration entre les membres de l'équipe-école
- Révision annuelle de la convention de gestion
- Rencontres régulières de cycle ou niveau (prévues à l'horaire)



Axe 4 :
Pratiques éducatives

4.1 accueil des élèves en début ou en cours d'année

- Deux rencontres d'accueil pour le préscolaire (mars et mai)
- Activités d'accueil en début d'année
- Prise en charge pour les nouveaux élèves lors de la rentrée

4.2 Soutien aux élèves lors du passage d'un ordre d'enseignement à un autre

- Activité de lecture « La lecture donne des ailes » en collaboration avec les enseignants de 6^e année et ceux de 1^{re} secondaire
- Visite de l'école secondaire en juin
- Remise des portraits complétés par les CPE et les milieux de garde aux enseignantes du préscolaire pour les nouveaux élèves de maternelle
- Intégration progressive au préscolaire
- Rencontre préalable avec les parents, l'élève, la titulaire et la direction pour les élèves qui arrivent en cours d'année
- Programme d'intégration à la première année de septembre à octobre
- Utilisation du portrait de l'élève lors du passage d'une année à l'autre

4.3 Dépistage et évaluation

- Rencontres multidisciplinaires
- Rencontre à chacune des étapes avec le titulaire et l'orthopédagogue pour l'analyse des résultats et prioriser les services
- Élaboration de plan d'intervention (trois rencontres dans l'année)



<u>Axe 5 :</u> <u>Participation des élèves</u> <u>à la vie de l'école</u>	5.1 Mise en place de structures participatives pour les élèves • Conseil étudiant • Comité vert 5.2 Mise en place d'activités parascolaires • Mini basket • Multi sport (2^e cycle) • Voix de Dubois • Claviers avancés • Katag
<u>Axe 6 :</u> <u>Gestion des conduites</u> <u>violentes et gestion de</u> <u>conflits</u>	• Code de vie de l'école • Médiateurs et ateliers Vers le Pacifique • Se référer au protocole d'intervention en annexe
<u>Axe 7 :</u> <u>Collaboration entre les</u> <u>adultes de l'école et</u> <u>acceptation du partage</u> <u>des tâches disciplinaires</u>	• Présence d'une culture d'entraide et d'une vision commune entre les membres du personnel ce qui favorise une cohérence dans les interventions. • Comité plan de la réussite/convention de gestion • Participation active des parents bénévoles au sein de l'école • Perfectionnement et soutien offerts par la TES aux éducatrices du SDG



<u>Axe 8 :</u> <u>Gestion de classe</u>	8.1 climat de la classe • Règles de conduites établies avec les élèves • Système de renforcement positif dans toutes les classes • Système classe (feux de circulation) • Conseil de coopération (dans certaines classes et au service de garde) • Participation des élèves aux responsabilités de classe 8.2 Gestion des apprentissages • En 1^{re} année, l'horaire ne prévoit pas de spécialistes les deux premières périodes du matin • Utilisation de TBI dans toutes les classes • Routine claire dans l'ensemble des classes • Mise en place de différentes adaptations pédagogiques pour répondre aux besoins des élèves • Différentiation pédagogique • Utilisation des aides technologiques • Utilisation de l'aide- mémoire mathématique pour les trois cycles • Utilisation d'un code de correction commun • Utilisation d'un plan de questionnement commun en mathématique (septembre 2013)
<u>Axe 9 :</u> <u>Système disciplinaire clair et cohérent</u>	9.1 Élaboration des règles de vie et de discipline dans l'école • Révision et adoption annuelle du code de vie par le conseil d'établissement • Présentation du code de vie aux élèves par les titulaires en début d'année • Application du code de vie dans tous les contextes (SDG, sorties, spécialistes) • Signature du code de vie par les élèves et le parent en début d'année • Utilisation de mesures de prévention (classes d'adoption, gestes de réparation, feuille de route, tâche spécifique pendant la récréation) • Référence à des organismes communautaires (Antre-jeunes) • Utilisation de réflexions écrites en lien avec le manquement • Utilisation du trait d'union (suspension à l'interne)
<u>Axe 10 :</u> <u>Implication et collaboration des parents</u>	• Journal de l'école (Écho Dubois) • Participation des parents au plan d'intervention • Rencontre de la direction avec les parents en début d'année (soirée de parents) • Atelier de prévention contre la violence et l'intimidation offert par l'organisme Espace Laurentides (mars 2013/relance prévue à l'automne 2016) • Diffusion aux parents des offres de services de nos partenaires (conférences, ateliers, groupes de soutien)



<u>Axe 11 :</u> <u>Collaboration</u> <u>avec les</u> <u>partenaires et la</u> <u>communauté</u>	• CISSS (dépistage dentaire, service accueil jeunesse) • Promotion de l'organisme l'Antre-jeunes • Promotion de la bibliothèque municipale
Facteurs de risque Priorités	L'analyse du portrait de situation et des résultats du sondage a permis de dégager les priorités suivantes : • Développer les compétences sociales des élèves • Animer des activités lors des périodes de récréations • Informer le personnel et les parents sur la prévention de la violence et de l'intimidation • Planifier des événements pour impliquer davantage les parents à la vie de l'école Mesures universelles qui seront mises en place • Programme <i>Vers le Pacifique</i> • Programme <i>Ma cours, un monde de plaisir</i> • Programme d'habiletés sociales pour le préscolaire (Fluppy) • Animations de scénarios sociaux dans les classes par la TES de janvier à mai • Diffusion de capsules d'information au personnel et aux parents sur la prévention de la violence et l'intimidation • Formation pour le personnel de SDG et les surveillants d'élèves • Planification de trois événements annuels (début d'année, janvier et juin) en collaboration avec les parents • Port du dossard pour tous les surveillants (matin, midi et fin de journée) • Présence de la TES trois récréations /semaine sur la cour • Rencontre à chacune des étapes avec le personnel pour harmoniser l'application des règles. • Capsules sur la promotion du civisme



Notre engagement

Dans toutes les écoles du centre-ville de Saint-Jérôme : Dubois, De La Durantaye, De La Fourmilère, Mariboisé, Notre-Dame, Sainte-Paule, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph, nous nous engageons ensemble afin de vivre dans un milieu sain et sécuritaire pour tous.

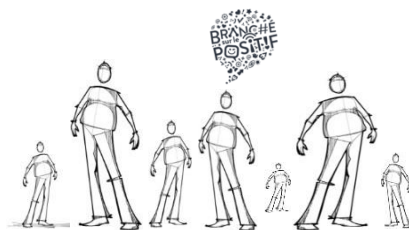
Ici, la « loi de la parole » est de mise. Chaque individu aux prises avec une situation de violence ou d'intimidation peut en parler à un adulte de confiance.

Nous nous engageons à agir afin que la situation se règle rapidement.

Toutes les personnes témoins de situations de violence ou d'intimidation s'engagent à parler, à devenir des témoins actifs et à faire partie de la solution.

Aucun échange comportant de la violence ou de l'intimidation, de quelque type que ce soit – en personne, par l'intermédiaire des médias sociaux ou dans le transport scolaire n'est acceptable.

Ici, nous voulons que chaque personne de nos écoles soit traitée et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.



Tout signalement et toute plainte sont traités de manière confidentielle et en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation.

CONFIDENTIEL



Aide-mémoire pour comprendre et se comprendre

La violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » art. 13, LIP 2012

Interprétation de la définition

Définition	Interprétation
« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle,	La personne qui commet une agression manifeste un pouvoir dans un rapport de force et exprime ce pouvoir ou le laisse paraître.
exercée intentionnellement contre une personne,	La personne commet une agression à dessein, elle a un projet et affiche une volonté. Les manifestations de violence peuvent être dirigées envers soi-même ou autrui.
ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer,	Elles peuvent produire des effets traumatisants chez la victime, les témoins et leur entourage. Les effets de la violence peuvent être ressentis comme une agression, une domination, une oppression ou une destruction.
en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »	La violence peut se faire à des degrés divers et peut porter atteinte à l'individu sur les plans physique, social, matériel et psychologique ou le léser dans ses droits et libertés.

L'intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art.13, LIP 2012

L'intimidation ne doit pas être tolérée et requiert une intervention

L'intimidation se présente dans tous les contextes sociaux, culturels et économiques. Elle est un phénomène complexe et ses origines sont multiples. Comme les autres formes de violence, les comportements d'intimidation ne doivent pas être tolérés et nécessitent que l'on intervienne.

L'intimidation n'est pas un conflit

L'intimidation est une agression (rapport de force inégal) et non un conflit. Le terme conflit signifie choc, heurt. Il suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérées comme de l'intimidation.



Aide-mémoire pour comprendre et se comprendre

Les critères qui permettent de déterminer s'il est question ou non d'intimidation :

- Un acte de violence ou d'intimidation, avec l'intention ou non de faire du tort
- **L'inégalité des pouvoirs** entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation
- **La répétition et la persistance** de gestes ou paroles agressants.

L'intimidation peut se manifester de diverses façons

L'intimidation peut se retrouver dans diverses formes de violence comme l'homophobie, la discrimination raciale, la violence dans les relations amoureuses. Elle peut par exemple se manifester par les comportements suivants :

- Donner des surnoms, se moquer, narguer, humilier ou menacer l'autre, tenir des propos racistes ou sexistes.
- Frapper, asséner des coups de pied, pousser, cracher, battre à coups de poing, voler ou endommager des biens.
- Exclure du groupe ou isoler socialement, commérer ou lancer des rumeurs, ridiculiser l'autre, briser des amitiés.
- Utiliser le courriel, un message texte, le téléphone cellulaire, les médias sociaux pour menacer, harceler, embarrasser, répandre des rumeurs, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié.

L'intimidation indirecte

Elle s'organise au sein d'un groupe et vise la détérioration du statut social ou l'exclusion par le groupe de la personne visée (ex. : rendre la personne moins populaire, l'isoler des autres). Ces comportements et attitudes sont souvent difficiles à percevoir.

Quelques exemples d'intimidation indirecte

- Commérer.
- Faire courir des ragots.
- Répandre des rumeurs, des médisances et des calomnies.
- Divulguer des secrets.
- Parler « dans le dos » ou écrire des méchancetés (graffitis, courriels, etc.).
- Ridiculiser, dénigrer, suggérer d'exclure une personne du groupe.
- Utiliser un langage non verbal (ex. : tourner le dos, murmurer et rouler les yeux) est une attitude à peine perceptible, mais qui peut indiquer une situation d'intimidation indirecte.

La cyberintimidation

Elle est de l'intimidation qui prend forme dans l'espace virtuel

- Elle peut se produire à partir de n'importe où et n'importe quand : l'espace virtuel est accessible en tout temps et presque en tout lieu.
- Elle peut rejoindre plusieurs témoins, ce qui permet la propagation des mots et des images instantanément, de façon illimitée et irréversible.
- Elle peut se produire en catimini et échapper à la supervision des parents, enseignants et autres adultes responsables.

Elle est particulièrement néfaste parce que l'espace virtuel peut :

- Avoir un effet de déresponsabilisation, car l'auteur de l'agression peut nier les faits et ne pas reconnaître ses actes. Sans possibilité de prouver facilement le geste, la crainte de représailles diminue.
- Favoriser la dépersonnalisation et le manque d'empathie : étant face à un écran, l'auteur de l'agression a moins de retenue dans ses propos que s'il était face à la personne victime et il ne peut voir les effets de ses gestes sur l'autre.



Aide-mémoire pour comprendre et se comprendre

Elle peut se manifester par les comportements suivants :

- Menaces
- Insultes
- Rumeurs
- Usurpation d'identité
- Harcèlement
- Discrimination
- Dénigrement
- Diffamation
- Filature ou exclusion en ligne
- « Flingue », (envoi d'un message incendiaire par cellulaire)
- « Vidéolynchage »
- Messages ou photos préjudiciables
- Incitation au dévoilement de soi ou d'autres personnes

Le cyberintimidateur :

- peut croire qu'il peut rester inconnu.
- peut prétendre être quelqu'un d'autre.
- peut réagir spontanément sans prendre un temps de réflexion ou de jugement avant de passer à l'acte.
- étant devant un écran, a encore moins de retenue dans ses propos que s'il était face à la victime.



Aide –mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit

Critères	Cas d'intimidation	Cas de conflit
Une intention ou non de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui domine	L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire, il cherche à dominer l'autre. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux). C'est un rapport de force inégal.	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été contraint à l'impuissance. L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voire assume les torts ou protège parfois l'agresseur. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter. Il peut aussi être envahi par un sentiment de honte ou de désespoir.	Il n'en résulte aucune victime identifiable, même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes sont libres de donner leur version ou de défendre leur point de vue.
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.



Démarches & suivi-séquence d'intervention- Élève qui est victime de violence ou d'intimidation



Niveau I

Que faire au premier signe
d'intimidation

1. Écouter
et
2. Intervenir

Niveau II

Que faire lorsque le
comportement d'intimidation
se répète

1. Écouter
et
2. Intervenir

3. Évaluer
et
4. Soutenir

Niveau III

Que faire lorsque comportement
d'intimidation est fréquent et
grave

1. Décrire
et
2. Intervenir

3. Évaluer
et
4. Soutenir

5. Référer le
cas

Démarches & suivi-séquence d'intervention- Élève qui est victime de violence ou d'intimidation



<u>Les 3 niveaux d'intervention</u>	<u>Les intervenants</u>	<u>Description de l'intervention</u>	<u>Mesures éducatives et de sanction</u>
Niveau 1	1 ^{er} intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES	Écouter activement l'élève -Intervenir directement auprès de l'élève - En assurant un climat de confiance - En consignnant les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes - En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire - En mettant en place des mesures de protection <i>*Communiquer avec les parents selon la situation</i>	- Offrir un lieu de répit sécuritaire - Développer l'estime de soi et l'affirmation de soi - Recadrage des perceptions biaisées - Recourir à la médiation d'un adulte lorsqu'une réconciliation est possible et bénéfique Valider régulièrement auprès de l'élève
Niveau 2	1 ^{er} intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi -enseignant -TES -direction (au besoin)	Écouter activement l'élève -Intervenir directement auprès de l'élève - En assurant un climat de confiance - En consignnant les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes - En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire - En mettant en place des mesures de protection -Évaluer la détresse de l'élève et le soutenir <i>*Communiquer avec les parents ou les rencontrer selon la situation</i>	- Imposer une sanction à l'élève - Imposer une intervention d'apprentissage social - Élaborer un plan d'intervention - Utiliser des stratégies d'intervention de réparation Utiliser la méthode d'intérêt commun

Démarches & suivi-séquence d'intervention- Élève qui est victime de violence ou d'intimidation



Niveau 3

1^{er} intervenant témoin
2^e intervenant qui assure le suivi :
-enseignant
-TES
-direction
3^e intervenant avec une expertise particulière :
-Personnel des services éducatifs
-Services sociaux (CLSC ou Centres Jeunesse)
-Organismes de santé
-Organismes communautaires
-Services policiers

-Écouter activement l'élève

-Intervenir directement auprès de l'élève

- En assurant un climat de confiance
- En consignnant les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes
- En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire
- En mettant en place des mesures de protection

-Évaluer la détresse de l'élève et le **soutenir**

-Référer le cas

**La direction doit rencontrer les parents de l'élève.*

- Recherche de solutions de rechange
- Établir un plan pour assurer leur sécurité
- Informer l'élève des interventions en cours
- Référer à des ressources du milieu scolaire et des ressources ou des services externes

Les niveaux I et II s'appliquent l'un après l'autre tandis que le niveau III peut suivre le niveau II ou s'appliquer immédiatement à tout cas d'intimidation jugé grave dès qu'il est découvert.

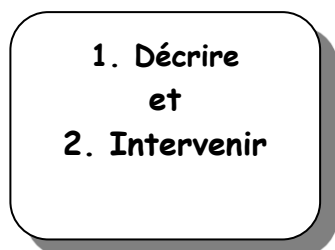


Démarches & suivi-séquence d'intervention- Élève qui commet un acte de violence ou d'intimidation



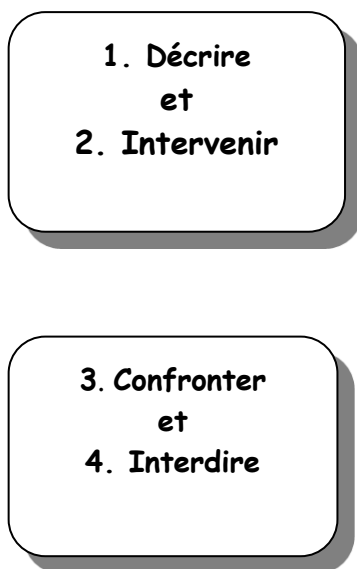
Niveau I

Que faire au premier signe
d'intimidation



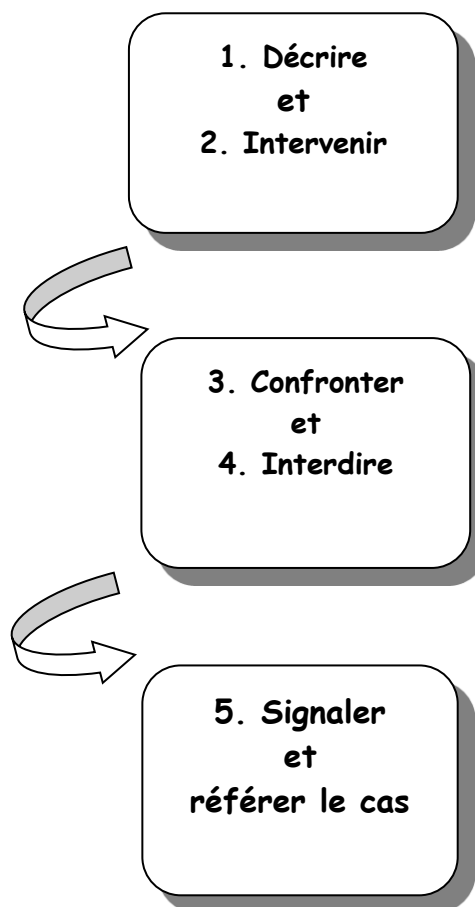
Niveau II

Que faire lorsque le
comportement d'intimidation
se répète



Niveau III

Que faire lorsque le comportement
d'intimidation est fréquent ou grave



Démarches & suivi-séquence d'intervention- Élève qui commet un acte de violence ou d'intimidation



<u>Les trois niveaux D'intervention</u>	<u>Les intervenants</u>	<u>Description de l'intervention</u>	<u>Mesure d'éducation et de sanction</u>
Niveau 1	1er intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES	-Analyser la situation -Décrire le comportement en termes clairs et directs. -Intervenir directement auprès de l'élève • En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser; • En soulignant les répercussions sur les autres; • En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui. *Communiquer avec les parents ou les rencontrer selon la situation.	• une intervention d'apprentissag e social; • une intervention de réparation.
Niveau 2	1er intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi -enseignant -TES -direction (au besoin)	-Décrire le comportement en termes clairs et directs. - Intervenir directement auprès de l'élève • En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser • En soulignant les répercussions sur les autres; • En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui. -Confronter l'élève à propos de son comportement *Communiquer avec les parents ou les rencontrer selon la situation	• Imposer une sanction à l'élève • Imposer une intervention d'apprentissag e social • Élaborer un plan d'intervention • Utiliser des stratégies d'intervention de réparation Utiliser la méthode d'intérêt commun



Démarches & suivi-séquence d'intervention- Élève qui commet un acte de violence ou d'intimidation



<u>Les trois niveaux d'interventions</u>	<u>Les interventions</u>	<u>Description de l'intervention</u>	<u>Mesures éducatives et de sanction</u>
Niveau 3	1 ^{er} intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES -direction 3 ^e intervenant avec une expertise particulière : -Personnel des services éducatifs -Services sociaux (CLSC ou Centres Jeunesse) -Organismes de santé -Organismes communautaires -Services policiers	- Décrire le comportement en termes clairs et directs. - Intervenir directement auprès de l'élève: • En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser; • En soulignant les répercussions sur les autres; • En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui. - Confronter l'élève à propos de son comportement. - Signaler et référer le cas <i>*La direction doit rencontrer les parents de l'élève.</i>	• Interdire le comportement ou établir des limites en disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis • Imposer une sanction à l'école Imposer une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention

*Les niveaux I et II s'appliquent l'un après l'autre tandis que le niveau III peut suivre le niveau II ou s'appliquer immédiatement à tout cas d'intimidation jugé grave dès qu'il est découvert



Signalement – Quoi faire?



ÉLÈVES

Tu vis une situation d'intimidation ou de violence ou tu veux en signaler une... Quoi faire ?



Tu vas voir un adulte de confiance qui pourra t'aider.



Tu complètes avec l'aide d'un adulte de confiance, la fiche de signalement qui se trouve au bureau T.E.S.



Lis l'aide-mémoire pour les élèves ou demande à quelqu'un de le lire pour toi. Tu peux le trouver dans ton agenda.

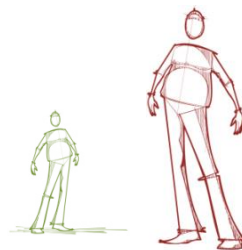
En tout temps, tu peux en parler à un adulte ET à tes parents.

Tu peux aller sur le site de



à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/branche-sur-le-positif dans la section « JEUNES ».

Tu n'es pas seul!



La direction prendra contact avec toi et t'expliquera comment nous t'aiderons avec la situation que tu vis. Les élèves impliqués ne seront pas au courant de ton signalement, ces renseignements demeurent confidentiel

CONFIDENTIEL



Aide-mémoire pour les élèves victimes et témoins

	Élèves victimes	Élèves témoins
Que faire pour que ça s'arrête?	*Dis-le à un adulte de confiance *Fais un signalement tout de suite *Reste avec des amis sur qui tu peux compter *Se défendre soi-même c'est bien mais parfois ça ne suffit pas.	*Agis et va chercher de l'aide. *Avertis un adulte en qui tu as confiance. *Offre ton aide à la victime *Réagis quand tu vois des camarades en intimider d'autres *Parle à la personne qui intimide et prend la défense de la victime
Cyberintimidation Protège-toi et agis!	* Contacte tes amis en dehors de l'espace virtuel *Garde tes mots de passe secrets *Refuse les invitations de source inconnue *Arrête de répondre aux messages d'intimidation *Évite les messages d'insultes ou de menaces *Bloque les adresses des personnes qui t'intimident *Sauvegarde les messages d'intimidation *Parle de la situation à un adulte	*Refuse d'envoyer ou de transférer un message, une image ou une vidéo insultant pour quelqu'un *Sauvegarde les messages d'intimidation que tu vois pour les garder comme preuve *Rapporte les incidents à un adulte de confiance

- ❖ Signaler l'intimidation, ce n'est pas « stoler ».
- ❖ Signaler c'est se faire respecter
- ❖ Signaler, c'est dénoncer.
- ❖ DÉNONcer, c'est dire NON.





Billet de signalement élève

(à compléter avec un adulte de confiance)



Ecole Dubois

Tel : 450 438-5008
Télécopieur 450 438-7455



Type de violence : (si tu peux l'identifier) ☐ physique

Date : _____

☐ verbale ☐ par voie électronique ☐ sociale ☐ discrimination ☐ intimidation ☐ en lien avec la sexualité

DESCRIPTION DE L'INCIDENT (en indiquant bien les personnes impliquées)

Ce genre d'incident s'est-il déjà produit? ☐ OUI ☐ NON ☐ je ne sais pas

Si oui, indiquer le nombre de fois : (____) et depuis combien de temps? (____)

As-tu posé un geste pour arrêter la situation? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lequel?

Ton nom : (____) ☐ Témoin ☐ Victime

Nous communiquerons avec toi de manière confidentielle pour obtenir plus d'informations.

CONFIDENTIEL



Billet de signalement élève

(à compléter avec un adulte de confiance)



Ecole Dubois

Tel : 450 438-5008
Télécopieur 450 438-7455



Type de violence : (si tu peux l'identifier) ☐ physique

Date : _____

☐ verbale ☐ par voie électronique ☐ sociale ☐ discrimination ☐ intimidation ☐ en lien avec la sexualité

DESCRIPTION DE L'INCIDENT (en indiquant bien les personnes impliquées)

Ce genre d'incident s'est-il déjà produit? ☐ OUI ☐ NON ☐ je ne sais pas

Si oui, indiquer le nombre de fois : (____) et depuis combien de temps? (____)

As-tu posé un geste pour arrêter la situation? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lequel?

Ton nom : (____) ☐ Témoin ☐ Victime

Nous communiquerons avec toi de manière confidentielle pour obtenir plus d'informations.

CONFIDENTIEL



Signalement – Quoi faire?



Personnel de l'école

Vous êtes témoin d'une situation d'intimidation ... Quoi faire ?



AGISSEZ : - Stoppez la violence en 5 étapes
- Utilisez l'aide-mémoire pour le personnel de l'école témoin.



Remplissez la fiche de signalement et remettez-la à la direction.

La direction communiquera avec vous pour :

- Vous informer que le signalement a bien été reçu et qu'un suivi sera fait.
- Vous informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes qui ont été contactées, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation, la réponse et la collaboration des parents...).
- Vérifier si la compréhension de la situation correspond à ce que vous aviez observé.
- Vous informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour la personne victime.
- Discuter des actions à venir et de votre rôle pour la suite des choses s'il y a lieu.
- Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.

Stopper la violence en 5 étapes



*Ça Vaut le C♥up
d'agir ensemble !!!*

Arrêter le comportement observé



Nommer le type de violence observé



S'appuyer sur la position de notre école :

« Nous n'acceptons pas les comportements irrespectueux et blessants »



Exiger un changement de comportement et nommer qu'il y aura des mesures appliquées si la situation le nécessite.
(inviter la victime à dénoncer)



Vérifier la situation auprès de l'élève victime et transmettre l'information en remplissant la fiche de signalement et en la remettant à la direction



On parle d'intimidation lorsqu'il y a :

1. Intention ou non de faire du tort
2. Une inégalité de pouvoir
3. Des sentiments de détresse de la part de la victime
4. Répétition des gestes ou paroles sur une certaine période



Aide-mémoire pour le personnel de l'école témoin

Comment intervenir lors d'une situation de violence ou d'intimidation

1. Mettre fin à la violence

- Exiger l'arrêt du comportement en personnalisant l'intervention. Ex : « Christian, ce comportement n'est pas accepté dans notre école et je te demande d'arrêter immédiatement ».

S'assurer que les élèves témoins, s'il y en a, prennent acte de l'intervention. Qu'ils soient ou non impliqués dans l'incident, il est important qu'ils comprennent que tous les élèves sont protégés et en sécurité dans notre école.

2. Nommer le comportement

- Mettre un nom sur le type de violence observée. Ex. : « Ton commentaire constitue une forme de violence verbale ou à caractère discriminatoire ».
- S'appuyer sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école. Ex. : « Dans notre école, nous refusons les comportements haineux ou désobligeants ».
- Nommer l'impact possible d'un tel acte de violence sur les individus. Ex. : « Ce genre de propos peut blesser ».

S'assurer de dénoncer le comportement et non pas l'élève qui a commis l'acte de violence (ex : Tu as ta place comme élève ici, mais ce genre de propos est inacceptable). Éviter de parler de l'élève victime comme s'il s'agissait d'une personne sans défense et ne pas laisser entendre qu'il fait partie d'un groupe identifiable (ex. : en cas de discrimination).

3. Orienter vers les comportements attendus (enseignement explicite)

- Demander un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation. Ex. : « Dans notre école, nous respectons les gens. C'est un comportement attendu de la part de tous les adultes et de tous les élèves. »
- S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation et l'informer qu'un adulte communiquera avec lui pour vérifier que la situation ne s'est pas répétée.
- Demander aux témoins de quitter les lieux et de retourner à leur activité.
- Selon la situation, informer l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation qu'il y aura un suivi pour son comportement à un autre moment et dans un autre lieu. Ex. : « Ce n'est ni le moment ni l'endroit, mais je vais m'assurer qu'il y ait un suivi à ce qui vient de se passer. »
- Lui demander de quitter les lieux.

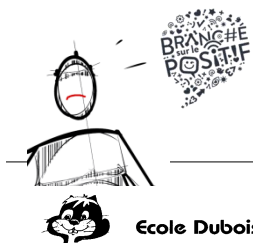
4. Vérification sommaire auprès de l'élève ciblé

- S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation pour évaluer sommairement la situation et prendre les informations nécessaires pour remplir la fiche de signalement. Lui rappeler qu'il a le droit à la sécurité. Ex. : « Tout le monde doit pouvoir se sentir en sécurité à l'école ».
- L'informer qu'un adulte assurera un suivi auprès de lui. Ex. : « Ça ressemble à une situation d'intimidation, je vais te référer à... »
- Assurer sa sécurité Ex. : « Est-ce que tu penses que ça va aller pour le reste de la journée? Veux-tu qu'on contacte un ami ou tes parents? Veux-tu rencontrer un intervenant pour trouver des moyens de te sentir en sécurité? »
- L'inviter à venir vous revoir ou à utiliser les mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète.

Si vous jugez que la sécurité de l'élève est menacée ou s'il a été victime d'un acte criminel, les policiers doivent en être informés ainsi que la direction.

5. Transmettre

- Signaler la situation en remplissant la fiche prévue à cet effet.
- Remettre la fiche à la direction.



Fiche de signalement



PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Nom de l'école : **Dubois**

Date de l'événement : _____

Heure : _____

Nom de la personne qui signale l'événement : _____

☐ Féminin ☐ Masculin

Fonction à l'école : _____

Victime présumée

Nom, prénom : _____

☐ Féminin ☐ Masculin

Groupe/classe ou poste occupé : _____

☐ élève ☐ personnel de l'école

Blessures physiques :

☐ aucune ☐ légère ☐ sévère

Auteur présumé de l'agression

Nom, prénom de l'élève qui a agressé : _____

☐ Féminin ☐ Masculin

Niveau, groupe/classe : _____

Nom, prénom de(s) l'élève(s) complice(s), s'il y a lieu : _____

Témoin(s)

Nom, prénom des témoins : _____

Nature de l'acte posé

Atteinte à l'intégrité physique

☐ Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.)

☐ Vol, extorsion, menaces (taxage)

☐ Agresser physiquement avec une arme à feu, arme blanche, bâton, chaîne, etc.

☐ Autre (spécifiez) : _____

Atteinte morale ou psychologique

☐ Humilier

☐ Ridiculiser, rabaisser

☐ Harceler, traquer

☐ Dénigrer, se moquer

☐ Insulter, injurier

☐ Faire du chantage

☐ Autre (spécifiez) : _____

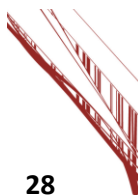
Atteinte à la sécurité

☐ Menacer globalement les personnes de l'école

☐ Porter une arme à feu, arme blanche, etc.

☐ Être l'auteur d'une fausse alarme (bombe, incendie)

☐ Autre (spécifiez) : _____



Atteinte à la vie sociale

- ☐ Exclure, isoler, ignorer ☐ Répandre des rumeurs, commérer
☐ Briser une réputation ou y nuire ☐ Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la vie privée

- ☐ Filmer, photographier quelqu'un à son insu et l'afficher ou le diffuser
☐ Afficher, envoyer un message, une photo ou une vidéo préjudiciable

Discriminer sur la base

- ☐ ethnoculturelle ☐ de l'orientation sexuelle ☐ du sexe ☐ du handicap ☐ du poids ☐ de la grandeur
☐ de l'hygiène ☐ d'une maladie

Atteinte à la propriété

- ☐ Endommager volontairement les biens personnels ou collectifs (graffitis, tags, etc.)
☐ Autre (spécifiez) : _____

Lieux

- ☐ Lieux d'étude (salle de cours, laboratoire, gymnase, salle d'étude, bibliothèque, etc.)
☐ Lieux communs (toilette, cantine, cours de récréation, etc.)
☐ Lieux de transition (couloirs, escalier/ascenseur, vestiaires ou casiers, etc.)
☐ Abords immédiats de l'école (stationnement, rues, ruelles, parcs, etc.)
☐ Par des techniques d'information (courriel, message texte, téléphone cellulaire, médias sociaux)
☐ Trajet entre l'école et le domicile
☐ Locaux des services de garde.
☐ Aires d'attente du transport scolaire.
☐ Véhicules scolaires.
☐ Autre (spécifiez) : _____

Autres renseignements

Fréquence de l'acte : ☐ Acte isolé ☐ Acte répétitif Contexte : ☐ Acte posé seul ☐ Acte posé en groupe

Déséquilibre des pouvoirs : ☐ OUI ☐ NON

Sentiment de détresse de la victime : ☐ OUI ☐ NON

Commentaires :

Actions prises par le personnel de l'école témoin ou la direction, auprès de la victime, de l'auteur, des témoins :

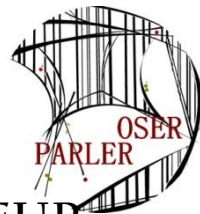
Fiche remplie par : _____

Date de transmission : _____

Nom de la personne à qui cette fiche est transmise : _____



Signalement – suivi



PARENTS D'UN ÉLÈVE VICTIME - TÉMOIN - AUTEUR

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres ou il vous en parle...

Quoi faire ?



Prendre connaissance de l'aide-mémoire pour les parents qui vous concerne.



Aider votre enfant à signaler la situation :

- Remplir une fiche de signalement disponible au bureau TES



Remplir vous-même une fiche de signalement et la remettre à la TES ou la direction.



Contacter la direction au numéro de téléphone suivant : (450) 438-5008 et lui expliquer la situation.



Vous pouvez également demander l'assistance de la personne désignée par la commission scolaire, au secrétariat général de la CSRDN.

Visiter le site de



à l'adresse suivante : <http://moijagis.com/>

Si vous avez fait un signalement à la direction, vous pouvez vous attendre à ce qu'elle communique avec vous pour :

- Vous informer que le signalement a bien été reçu et qu'un suivi sera fait.
- Vous informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes concernées qui ont été rejointes, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation).
- Vérifier si votre compréhension de la situation correspond à ce qu'elle a évalué.
- Vous informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour la personne victime.
- Discuter des actions à venir et de votre rôle pour la suite des choses s'il y a lieu.
- Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.

Si un signalement a été fait à la direction concernant votre enfant qui pourrait être victime, témoin ou auteur, vous pouvez vous attendre à ce que la direction communique avec vous pour:

- Vous informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits (quoi, quand, comment et avec qui).
- Vous informer des interventions faites.
- Demander votre implication dans la recherche de solutions concernant votre enfant.
- Discuter des actions à venir concernant votre enfant et vérifier si vous avez besoin de soutien ou d'aide en lien avec les méthodes éducatives.
- Vous expliquer le soutien que votre enfant peut recevoir.
- Établir des modalités de communication éventuelles.
- Vérifier si d'autres services externes sont impliqués auprès de votre enfant et si une collaboration est possible entre l'école, ces services et vous.
- Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.

De plus, si votre enfant est l'auteur de l'acte d'intimidation, vous pouvez vous attendre à ce que la direction communique avec vous pour :

- Vous expliquer les sanctions qui seront applicables dans la situation de votre enfant.
- S'assurer que vous comprenez la gravité de l'acte de violence ou d'intimidation que votre enfant a posé.
- Vérifier si vous avez encadré votre enfant d'une manière efficace depuis l'événement.
- Vérifier si vous avez l'aide nécessaire pour que la situation se règle et ne se reproduise plus (vous référer à des partenaires externes s'il y a lieu).
- Vous convoquer à une rencontre à l'école au besoin.

Si vous n'êtes pas satisfaits de la manière dont la situation a été traitée, vous pouvez vous adresser à la personne responsable du traitement des plaintes à la CSRDN, au secrétariat général.



Aide-mémoire pour les parents d'un élève victime

	<u>Élève victime</u>	<u>Élève agresseur</u>
Reconnaître les signes	*Présente des symptômes d'anxiété et de dépression (malheureux, triste, isolé, fuyant...) *Perd de l'intérêt pour les activités qu'il aime. *Se trouve nul, pas bon, se dénigre ou se compare. *Performe moins bien dans ses résultats scolaires *Se sent malade et n'a pas envie d'aller à l'école. *A peur d'aller au parc, au centre commercial, à l'école...	*Ressent un grand besoin de dominer. *Démontre peu d'habiletés sociales. *Éprouve peu de remords et de compassion *Se donne une fausse image de confiance en soi. *Choisit l'agressivité pour régler ses conflits. *Perçoit de l'hostilité où il n'y en a pas.
Passer à l'action	*Rester calme et prendre le temps d'écouter. *Réconforter plutôt que de blâmer. *Aviser l'école sans délai. *Recommander un adulte responsable à l'école. *Encourager à décrire la situation et à dénoncer les agresseurs. *Éviter les idées de vengeance. *Conseiller de rester avec un groupe d'amis fiables. *Demeurer attentif aux changements de comportement	*Rester calme et prendre le temps d'écouter. *Expliquer la gravité de ses paroles et de ses gestes. *Prendre la situation au sérieux. *Informer l'école de la situation. *Imposer une conséquence adaptée à la situation. *Chercher à connaître ses amis et ce qu'ils font. *Passer du temps avec lui et superviser ses activités. *Montrer l'exemple par le respect des différences. *Collaborer avec le personnel de l'école. *Offrir l'aide dont il a besoin (psychologue, CSSS, travailleur social...)

*Un comportement d'intimidation peut se manifester chez des jeunes provenant de tous les milieux, de tous les âges.

*Garçons et filles peuvent se livrer à des actes d'intimidation.

*Un enfant peut également passer du rôle de victime à celui d'agresseur





Fiche de signalement



Parent

Nom de l'école : Dubois

Date de l'événement : _____

Nom de la personne qui signale l'événement : _____

Fonction à l'école : _____

Heure : _____

☐ Féminin

☐ Masculin

Victime présumée

Nom, prénom : _____

☐ Féminin

☐ Masculin

Groupe/classe ou poste occupé : _____

☐ élève

☐ personnel de l'école

Blessures physiques :

☐ aucune

☐ légère

☐ sévère

Auteur présumé de l'agression

Nom, prénom de l'élève qui a agressé : _____

☐ Féminin

☐ Masculin

Niveau, groupe/classe : _____

Nom, prénom de(s) l'élève(s) complice(s), s'il y a lieu : _____

Témoin(s)

Nom, prénom des témoins : _____

Nature de l'acte posé

Atteinte à l'intégrité physique

☐ Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.)

☐ Vol, extorsion, menaces (taxage)

☐ Agresser physiquement avec une arme à feu, arme blanche, bâton, chaîne, etc.

☐ Autre (spécifiez) : _____

Atteinte morale ou psychologique

☐ Humilier

☐ Ridiculiser, rabaisser

☐ Harceler, traquer

☐ Dénigrer, se moquer

☐ Insulter, injurier

☐ Faire du chantage

☐ Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la sécurité

☐ Menacer globalement les personnes de l'école

☐ Porter une arme à feu, arme blanche, etc.

☐ Être l'auteur d'une fausse alarme (bombe, incendie)

☐ Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la vie sociale

- ☐ Exclure, isoler, ignorer ☐ Répandre des rumeurs, commérer
☐ Briser une réputation ou y nuire ☐ Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la vie privée

- ☐ Filmer, photographier quelqu'un à son insu et l'afficher ou le diffuser
☐ Afficher, envoyer un message, une photo ou une vidéo préjudiciable

Discriminer sur la base

- ☐ ethnoculturelle ☐ de l'orientation sexuelle ☐ du sexe ☐ du handicap ☐ du poids ☐ de la grandeur
☐ de l'hygiène ☐ d'une maladie

Atteinte à la propriété

- ☐ Endommager volontairement les biens personnels ou collectifs (graffitis, tags, etc.)
☐ Autre (spécifiez) : _____

Lieux

- ☐ Lieux d'étude (salle de cours, laboratoire, gymnase, salle d'étude, bibliothèque, etc.)
☐ Lieux communs (toilette, cantine, cours de récréation, etc.)
☐ Lieux de transition (couloirs, escalier/ascenseur, vestiaires ou casiers, etc.)
☐ Abords immédiats de l'école (stationnement, rues, ruelles, parcs, etc.)
☐ Par des techniques d'information (courriel, message texte, téléphone cellulaire, médias sociaux)
☐ Trajet entre l'école et le domicile
☐ Locaux des services de garde, s'il y a lieu
☐ Aires d'attente du transport scolaire, s'il y a lieu
☐ Véhicules scolaires, s'il y a lieu
☐ Autre (spécifiez) : _____

Autres renseignements

Fréquence de l'acte : ☐ Acte isolé ☐ Acte répétitif Contexte : ☐ Acte posé seul ☐ Acte posé en groupe

Déséquilibre des pouvoirs : ☐ OUI ☐ NON

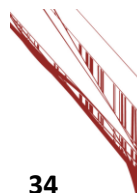
Sentiment de détresse de la victime : ☐ OUI ☐ NON

Commentaires :

Actions prises par le personnel de l'école témoin ou la direction, auprès de la victime, de l'auteur, des témoins :

Fiche remplie par : _____ Date de transmission : _____

Nom de la personne à qui la fiche est transmise : _____





Fiche de transmission d'une plainte au directeur général



Ecole Dubois

Tel : 450 438-5008
Télécopieur 450 438-7455

Année scolaire _____ / _____

Rapport sommaire de plainte (LIP art. 96.12)

Nom de l'école : Dubois

Date de la plainte : _____

Élèves impliqués			
Victime	Niveau scolaire	Agresseur	Niveau scolaire

Nature de l'évènement			
Intimidation *	☐	Violence **	☐
Brève description : (durée de la situation, gestes commis, nombre de personnes impliquées...)			
Lieu de l'évènement : à l'école ☐ à l'extérieur ☐ sur Internet ☐			

*Critères : Intimidation

- tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**
- exprimé directement ou indirectement y compris dans le cyberspace
- dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**

** Critères : Violence

- toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle **exercée intentionnellement** contre une personne
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de léser, de blesser ou d'opprimer en s'attaquant à l'intégrité ou au bien-être psychologique ou physique, aux droits ou aux biens



Fiche de transmission d'une plainte au directeur général



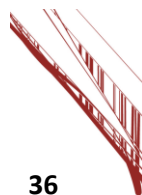
Suivi										
Communication avec les parents de la victime :				Oui	Non	date :				
				☐	☐					
Communication avec les parents de l'agresseur :				Oui	Non	date :				
				☐	☐					
Soutien à la victime		Oui	Non	Précisez :						
		☐	☐							
Soutien à l'agresseur		Oui	Non	Précisez :						
		☐	☐							
Sanction à l'agresseur		Oui	Non	Si oui, interne		☐	externe		☐	durée :
		☐	☐			☐			☐	
Avis aux parents de l'agresseur que ce dernier pourrait être inscrit dans une autre école										Oui
Non										
(transfert) ou expulsé de la commission scolaire en cas de récidive										☐
										☐
Transfert d'école		Oui	Non	si oui, école :				Oui	Non	
		☐	☐	_____		Demande d'expulsion		☐	☐	

Autres précisions :

Complété par : _____

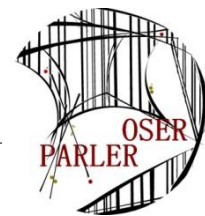
Titre : _____

Date : _____





Comportements proscrits et sanctions



L'intimidation et la violence sont des comportements de type majeur **et sont interdits en tout temps** dans l'environnement scolaire. Une intervention est nécessaire.

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose aux **sanctions** suivantes, déterminées après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité):

- Arrêt d'agir;
- retrait;
- rencontre avec la direction accompagné ou non des parents;
- réparation;
- suspension interne ou externe;
- réflexion;
- rencontre de médiation;
- références à des services internes ou externes;
- toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation;
- ultimement, un élève pourrait même être expulsé par le Comité exécutif de la CSRDN conformément à l'article 96.27 de la L.I.P.

Ces sanctions sont en lien avec le Code de vie de l'école.

Les signatures

la direction d'école :		Date :
la personne-ressource:		Date :
la présidence de CÉ :		Date :

